

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 OCTOBRE 2012**

Délibération
n°2012.10.209

**Parc d'activités de
Bel Air à l'Isle
d'Espagnac :
validation et dépôt du
dossier du permis
d'aménager**

LE DIX HUIT OCTOBRE DEUX MILLE DOUZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **12 octobre 2012**

Secrétaire de séance : André BONICHON

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Jean-Pierre GRAND, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, Françoise LAMANT, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Nadine GUILLET, Robert JABOUILLE, Redwan LOUHMADI, Frédéric SARDIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 OCTOBRE 2012

**DELIBERATION
N° 2012.10.209**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE /
CONSTRUCTION ET PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

**PARC D'ACTIVITES DE BEL AIR A L'ISLE D'ESPAGNAC : VALIDATION ET DEPOT DU
DOSSIER DU PERMIS D'AMENAGER**

Dans le cadre de sa compétence en matière de Développement Economique, le GrandAngoulême a engagé l'aménagement du Parc d'activités de Bel Air. Pour cela, une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au groupement d'études Jacques Ségui (Bergerac) / Artélia (Mérignac) / ERI (Marsac).

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 4 670 000 € HT.

Préalablement à la réalisation des travaux, il est nécessaire d'obtenir une autorisation d'aménager au titre des articles L421-2 et R421-19 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Les caractéristiques du dossier sont les suivantes :

- création de 10 lots privatifs pour une surface totale de 141 004 m² cessibles,
- création d'un lot commun à vocation de voirie, réseaux et espaces verts d'environ 67 960 m²,
- surface totale du lotissement : 208 964 m².

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 27 septembre 2012,

Je vous propose :

D'APPROUVER le dossier de demande d'autorisation d'aménager un lotissement pour le Parc d'activités de Bel Air,

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer et à déposer, auprès des autorités compétentes, le dossier de demande d'autorisation d'aménager, et à signer les actes qui en découleront notamment le dépôt de pièces aux Hypothèques.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

22 octobre 2012

Affiché le :

22 octobre 2012